

11.2. L'avenir de la TVA détermine l'avenir de l'Europe

En introduisant la TVA en 1970, l'Europe a révolutionné la taxation de la consommation.

De nombreux pays non européens se sont inspirés de ce système pour réformer leurs propres taxes sur la consommation. Malheureusement, 40 ans plus tard, nous constatons que l'Union européenne ne joue plus son rôle d'exemple et que notre système de TVA est devenu le vilain petit canard des taxes sur la consommation. Les causes en sont entre autres (i) les règles imprécises qui sont interprétées et appliquées différemment par chaque État membre, (ii) les nombreuses options et exceptions accordées aux États membres et (iii) le manque de confiance et de collaboration entre ceux-ci. Les entreprises sont les victimes de l'incapacité et/ou du refus de réformer le système: elles se sont vu imposer des obligations administratives complémentaires qui n'ont fait que complexifier le système. Au lieu de vendre directement des marchandises d'un État membre A à un État membre B, il est souvent plus simple et moins risqué d'exporter d'abord ces marchandises dans un pays extérieur à l'Union européenne et de les réimporter ensuite de là. Le système actuel de la TVA est donc tout simplement incompatible avec le Marché intérieur.

Depuis quelques années, le centre de l'économie mondiale se déplace de plus en plus vers l'(Extrême-)Orient. Cette évolution, combinée au vieillissement rapide de la population, aux coûts élevés du travail et à l'accès limité aux matières premières, a pour effet que l'UE ne peut se permettre de maintenir un système de TVA complexe et fragmenté. Pour rester un acteur important dans l'économie mondiale et préserver sa prospérité, l'Union doit entreprendre d'urgence des réformes radicales. L'existence d'un véritable marché intérieur de 500 millions de consommateurs et de plusieurs millions d'entreprises pourrait en effet bien devenir son seul argument de vente !

La FEB est donc extrêmement satisfaite que la Commission européenne soit consciente de l'urgence de cette réforme et ait mené ces derniers mois une consultation sur l'avenir de notre TVA. L'intérêt et les attentes du monde des entreprises pour cette consultation sont très élevés. Pour la FEB, la seule solution possible à long terme est la création d'une union TVA au niveau européen, dans laquelle une livraison d'Anvers à Stockholm serait soumise au même traitement qu'une livraison d'Anvers à Liège. Une union TVA au niveau européen suppose également des règles harmonisées et précises, un guichet unique européen pour toutes les obligations administratives des entreprises et une forte intégration des administrations de TVA.

À court terme, il faut œuvrer prioritairement à l'harmonisation et à l'éclaircissement des règles de TVA, notamment en assurant des interprétations et applications uniformes et en revoyant les nombreuses options et exceptions. Il faut également entreprendre au plus vite des démarches dans le sens d'un enregistrement, d'un numéro et d'une déclaration de TVA uniques.

Si les États membres ne parviennent pas à faire aboutir cette réforme à court ou moyen terme, l'économie européenne risque de perdre son statut d'acteur d'envergure mondiale et de devenir un acteur local qui ne produirait que pour la consommation locale et dont l'approvisionnement proviendrait de l'extérieur de l'UE.

Si les États membres ne parviennent pas à faire aboutir cette réforme, l'économie européenne risque de perdre son statut d'acteur d'envergure mondiale.

PHILIPPE LAMBRECHT,
ADMINISTRATEUR-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

→ Réponse de la FEB à la consultation sur www.feb.be > Dossiers> Fiscalité

INFORFEB N° 21 du 17 juin 2011